

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Présents à la séance : 25

Pouvoir : 4

Date de la convocation :  
3 avril 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le neuf avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Matthieu GRIVEL et Didier BERNARD.

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Matthieu GRIVEL, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

**ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR :** Richard MILON à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Bénédicte PINSONNEAUX, Elise MARTIN à Tristan BATHIARD, Marie-Christine BOIREAU à Laurent LAGRIFFOUL

## Objet : Budget principal – Bilan et clôture de l'AP/CP n°005 – Performance énergétique de l'éclairage public

### Exposé :

Par délibération n°019/21, la ville de Saint-Rémy a engagé un marché global de performance pour ses installations d'éclairage public comprenant la reconstruction, l'exploitation et la maintenance des installations d'éclairage public, dont la mise en œuvre s'est opérée sur plusieurs années.

Ce marché a été suivi dans une autorisation de programme pour favoriser la gestion pluriannuelle des investissements et améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme. Des crédits de paiement annuels ont été ouverts et mobilisés sur trois exercices.

A l'issue de 2023, les travaux sont désormais achevés et l'ensemble des situations financières acquitté.

Compte tenu des réalisations 2023, le total des investissements de cette autorisation de programme se monte (arrondi à l'euro) à 996 300 euros et les crédits de paiement ont été utilisés annuellement comme suit :

Durée de l'AP	Montant de l'AP	Ventilation des crédits de paiement		
		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
3 ans	996 300	113 175	476 897	406 228

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les comptes définitifs de cette opération.

### Visa :

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret d'application 97-175 du 20 février 1997,  
Vu l'instruction codificatrice M57.

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les comptes définitifs de l'AP n°005.
- PRONONCE la clôture de l'AP n°005.

### Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER  
Maire

